

Comment la France pourrait davantage encadrer la formation des imams qui prêchent sur son sol



Face à la radicalisation d'une partie de la population musulmane de France, la question de la formation et du contrôle des imams, ainsi que de leur financement se pose plus que jamais.

Avec Franck Frégosi

Avec Haoues
Seniguer

Atlantico : Du temps où il était ministre de l'Intérieur, Manuel Valls avait souhaité que les imams français soient formés en France. Cela serait-il possible ?

Haoues Seniguer : Il me semble qu'il faille faire immédiatement le départ entre *souhaitable* et *le possible, le réalisable et l'impossible*. La formation d'imams en France, plusieurs prédécesseurs de Manuel Valls place Beauvau l'ont déclarée, mais il est difficile de l'exiger sous la contrainte, tout simplement parce qu'il existe une liberté de circulation des individus dès lors qu'ils ne contreviennent pas au droit. Il faudrait, par ailleurs, qu'existent également des structures pérennes avec une formation pluridisciplinaire, notamment en histoire et en islamologie dispensées par des universitaires reconnus.

Le fait que certains imams étrangers viennent prêcher en France ne pose-t-il pas un problème géopolitique à travers la question d'une internationalisation de la formation des imams ?

Franck Frégosi : Prenons l'exemple turc. L'Etat turc considère que là où sont installées des communautés importantes, il peut exercer un droit de regard et contrôler la parole religieuse qui est donnée. Cela lui permet d'avoir un regard sur une éventuelle évolution politique de la communauté, pour éviter que celle-ci tienne des propos qui lui sont hostiles. En Turquie, l'administration religieuse était censée exercer un contrôle sur ce qu'il se passait officiellement dans les mosquées turques.

Lire également : [Plongée dans la vie quotidienne de ces quartiers où grandissent les djihadistes français](#)

Aujourd'hui, l'Etat Français ne délivre pas de diplôme officiel pour être imam. Ainsi, si certains ont reçu une formation longue, au sein d'instituts privés comme celui Al-Ghazali de la Grande Mosquée de Paris, d'autres sont autodidactes, ou formés dans des pays étrangers. Par quels moyens l'Etat pourrait-il davantage surveiller la façon dont sont formés les imams ?

Haoues Seniguer : Nous nous situons ici sur le terrain sécuritaire. Faut-il approcher la question importante de la formation des imams en terme de "surveillance" ? Je n'en suis pas certain, même si la sécurité de tous est une donnée importante dans

des sociétés démocratiques et ouvertes, qui doivent affronter des formes inédites de violence. Toutefois, poser la question de cette façon, est une manière de suggérer, *nolens volens*, que l'imamat produirait, par excellence, de la violence et du fanatisme. Des imams ou prêcheurs virulents, il y a en France, c'est une réalité ; néanmoins, on remarque, dans le cas des acteurs musulmans se rendant coupables d'exactions graves, que ces derniers ne fréquentaient pas nécessairement des lieux de culte, en lien avec un imam particulier.

Quels sont les problèmes rencontrés par les musulmans dans la formation des imams ?

Franck Frégosi : Parmi les instituts privés de formation les plus connus il y a l'Institut européen des sciences humaines qui possède une antenne à Paris, et l'école de la Grande Mosquée de Paris. **Le nombre d'année d'études pour devenir imam dépend en France de la formation de chacun des instituts privés.** En générale, les formations sont de trois à quatre ans dans des institutions spécialisées.

Au départ, les institutions religieuses se sont juste préoccupées de l'ouverture de lieux de culte ou de mosquées sur le territoire, la question de la formation de l'imam est venue bien plus tard et progressivement, lorsque l'Etat français a soulevé le problème.

Il paraît difficile de concevoir un système de formation différent de celui qui figure dans les Etats musulmans qui ont une religion d'Etat, et qui veillent à se munir d'un clergé officiel. Concernant les imams provenant de pays étrangers, la Turquie ou l'Algérie, une partie des imams ont été formés sur place dans les universités qui leur ont dispensé un savoir religieux, théorique et pratique. Comme je l'ai expliqué plus haut **ils sont envoyés et financés par le pays d'origine.**

On rencontre plusieurs problèmes dès que l'on parle de formation. Il faut tout d'abord rappeler que l'imam a une fonction qui est extrêmement plurielle : on demande parfois à l'imam de prendre en charge la prédication, d'assurer les cours de religion pour les plus jeunes, d'être un médiateur pour les couples ou d'assainir une situation tendue dans certains quartiers auprès des jeunes... **L'imam de quartier est très important pour une partie de la communauté musulmane. Il est polyvalent mais il n'est pas forcément formé pour répondre à tout.** Les musulmans eux-mêmes ont besoin de professionnalisme de la part de leurs imams, ils veulent pouvoir vérifier que leur imam est compétent, qu'il maîtrise le texte coranique et tout ce qu'on appelle la jurisprudence islamique. Ils veulent aussi trouver des réponses qui soient adaptées aux situations qu'ils rencontrent en France.

A côté de la formation classique de la maîtrise des savoirs, il y a aussi une demande de la part des organisations religieuses d'avoir des responsables ayant une connaissance assez large sur les problèmes du quotidien, telles que les mutations de la société.

L'autre problème de la formation des imams est celui du débouché professionnel. La charge de la fonction d'imam ne nourrit pas son homme. **Certains imams veulent donc revaloriser leur statut social, car à l'exception de très grandes mosquées ou des imams étrangers, les imams français sont rétribués de façon sommaire.** S'il faut penser la revalorisation du statut social de l'imam, cela pose le problème de leur rétribution.

La difficulté de la formation des imams ne réside-t-elle pas dans le fait qu'il existe plusieurs lectures du Coran ?

Franck Frégosi : Elle réside surtout dans le fait qu'il existe plusieurs populations musulmanes en France : des maghrébins, des Turcs, etc. qui portent autant de différentes cultures, et donc différentes lectures. **Chaque fédération islamique veut garder un plein contrôle des formations des imams, donc il est difficile d'uniformiser.** Chaque courant veut garder sa ligne et réfléchir dessus.

Cette problématique des imams étrangers présents sur le sol français permet de démontrer que la problématique de la formation de l'islam n'est pas adaptée à ce que vivent les musulmans en France. **Il faut une réponse globale des pays musulmans à cette formation, y compris dans des pays comme le Maroc qui craignent une radicalisation de leur prêche.** Le Maroc a mis en place une politique accrue de professionnalisation des imams. Cela leur permet d'avoir une lecture plus contextualisée des textes, cela permet aussi à l'Etat de garder le contrôle sur ce qui se passe dans les mosquées. Car si l'Etat finance les cultes, il est normal qu'il puisse les contrôler.

En France, la problématique est plus spécifique car l'Etat n'est pas compétent pour intervenir dans le dogme. Seules les organisations musulmanes peuvent professionnaliser leurs propres imams. **Or si l'Etat français agissait, conjointement avec les organisations, cela permettrait de limiter l'influence de courants islamiques, notamment le salafisme.** Sinon, la conséquence pourrait être que des musulmans aient de plus en plus de difficulté à se reconnaître dans une vision de l'islam, aux vues des multiples courants qui le traverse.

En 2014, il y avait environ 2000 lieux de cultes musulmans (mosquées, salles de prières aménagées, espaces culturels, etc.), le ministère de l'intérieur a recensé entre 600 à 800 imams salariés, 300 d'entre eux n'ayant pas la nationalité française (150 Turcs, 120 Algériens et 30 Marocains). Par quels moyens sont financés les imams en France ?

Haoues Seniguer : Cela dépend des lieux de culte : **tantôt ce sont les pays d'origine qui versent des mensualités aux imams envoyés, tantôt ce sont les fidèles, en lien avec l'administration gestionnaire du lieu de prières, et quelquefois des mécènes du Golfe** (Emiratiens notamment).

Franck Frégosi : Il y a généralement plusieurs cas de figure. En France, comme à l'étranger, ce sont de gros centres islamiques qui rétribuent les imams en titre, parce qu'ils sont financièrement en capacité de le faire. Ces centres les forment puis les rémunèrent. Cela permet de les identifier clairement. **Par exemple, les grandes mosquées de Lyon ou de Strasbourg ont leur propre corps d'imams.**

Mais dans beaucoup de cas de figure, la rémunération des imams reste au niveau du bricolage ; ils sont payés par la communauté, c'est-à-dire les croyants qui se déplacent pour les prêches. La communauté les dépanne, en leur permettant d'avoir un logement par exemple. Mais les donations ne suffisent pas à verser un salaire. **Beaucoup d'imams doivent donc travailler à côté en plus de leur**

fonction religieuse. Il y a une demande croissante des instituts privés et des imams pour que l'on revalorise leur statut et que l'on se pose la question de leur rétribution.

Concernant les imams étrangers, ils sont payés par l'Etat qui les a envoyés. Ce sont des fonctionnaires détachés, à l'instar des imams turcs.

Comment l'Etat français pourrait-il reprendre la main sur l'aspect financier ? Faudrait-il introduire un financement de l'Etat français, accompagnant la formation des imams ?

Haoues Seniguer : Reprendre la main signifierait rien moins qu'une révision de la loi de 1905. Ceci, le cas échéant, ne serait pas sans raviver et exacerber la défiance de tous contre tous !

Franck Frégosi : Juridiquement, il n'est pas possible que l'Etat intervienne dans le financement d'une religion, et donc dans la rétribution des imams. **En revanche, l'Etat peut apporter son soutien à des formations qui se chargent du volet civique et leur permettent d'avoir un statut officiel.** Ainsi, les dépenses seraient destinées à la formation uniquement, pas à la rémunération des cadres religieux.

Peut-on craindre que certains groupes radicaux (tels que des salafistes) ou des pays étrangers (le Qatar et l'Arabie Saoudite) financent les imams pour agrandir leur influence ? La radicalisation peut-elle en être une conséquence possible ?

Franck Frégosi : Si les groupes radicaux ont quelque chose à financer, ce ne sont pas les imams leur cible privilégiée. **La plupart du temps, la radicalisation ne transite pas par les lieux de culte.** Les imams eux-mêmes subissent ces processus de radicalisation. La radicalisation existait déjà bien avant les attentats. Il ne faut pas oublier que l'agent recruteur et le radical puisent de nouveaux adeptes dans un terreau social fragile. On laisse penser que tout repose sur la formation des imams, mais c'est faux.

Il faut poser le problème de la formation de l'imam afin que celui-ci ne soit plus tributaire de formations extérieures. Les imams doivent pouvoir veiller aux méthodes d'enseignement et garantir sa diversité. Ils doivent parvenir à ce qu'il y ait une adaptation de l'islam à un environnement particulier.

Auparavant, les Etats du Golfe avaient investi les lieux de culte. **Mais depuis les attentats du 11 septembre, les Etats occidentaux et maghrébins sont beaucoup plus regardants sur ce qui se passe dans les lieux de culte présent sur leur territoire.** La probabilité de radicalisation dans les prêches semble donc s'amenuiser.

Quelles seraient les autres conditions pour créer un islam de France ? Est ce que cela doit être le rôle de l'imam ?

Franck Frégosi : J'ai tendance à dire que l'islam de France existe déjà, il est dans le quotidien de tous les musulmans de ce pays. Mais à côté de cette réalité sociologique, il faut accompagner leur enracinement en France par tout un travail pédagogique et théologique qui permet aux musulmans d'avoir leur propre référence intellectuelle et spirituelle et qu'ils ne se reposent plus sur n'importe quel personnage qui interprète l'islam. Il faut parvenir à repenser un islam sécularisé, en apportant une meilleure adéquation de cette religion aux particularités françaises.

L'imam a un rôle à jouer dans ce cadre mais la plupart du temps il possède un rôle secondaire. Il n'est qu'un simple employé de la mosquée, c'est celui qui la dirige qui a le plus d'influence. L'imam a un rôle à jouer dans la transmission d'éléments de base, il est une partie prenante à la bonne intégration de l'islam, c'est la raison pour laquelle certaines grandes mosquées ont mis en place des séminaires de formation pour être en mesure de sensibiliser les imams à ce travail d'adaptation et de compréhension de la pratique de l'islam en France.